

COMMENT RENDRE LIBREMENT ACCESSIBLES SES ARTICLES

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Voie verte

Article librement accessible
dans une archive ouverte
(HAL, Arxiv, etc.)

Voie dorée

Article librement accessible
dans une revue, avec ou sans
frais de publication (APC)

- ▶ La voie verte est conforme aux exigences de libre accès de l'ANR et de l'ERC : payer pour publier en libre accès n'est en aucun cas une obligation et il n'est donc pas nécessaire de prévoir le paiement d'*Article Processing Charges* (APC) dans les demandes de financement.
- ▶ En 2020, le montant moyen d'APC payé était de 2 041 € pour les établissements du site lorrain (UL, CNRS, INSERM, INRIA, INRAE et CHRU). Il a augmenté de 57 % entre 2012 à 2020.
- ▶ Les APC pratiqués par les gros éditeurs commerciaux ne correspondent pas aux coûts réels de publication.

CE QUE RECOMMANDE L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE

- ▶ Déposer systématiquement ses prépublications ou publications dans [HAL](#), dans le respect du cadre juridique.
- ▶ Publier dans les revues en libre accès sans APC lorsque cela est possible.
- ▶ Ne pas payer d'APC, surtout lorsqu'ils sont optionnels.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ [Note sur les Article Processing Charges \(APC\)](#)
 - ▶ [Étude APC UL](#)
 - ▶ [APC et coût de publication](#)
- ✉ copo-contact@univ-lorraine.fr